



AVIS aux étudiants créditaires

Les étudiants qui ont des modules objets de crédit doivent passer leurs examens selon le planning du calendrier de l'année universitaire 2026-2027.

Toute réclamation doit être signalée à l'administration dans les plus brefs délais.

Les étudiants, ayant obtenu une **NOTE de TPE strictement inférieure à 8**, peuvent refaire leur TPE uniquement dans le cas où le module est organisé sous forme de TPE ou sous forme mixte TP et TPE et ce suite à une demande qui doit être déposée auprès du service de scolarité et au nom du Directeur de l'ENIM.

Pour les autres modules organisés différemment, cette demande doit être validée par l'enseignant responsable du module et examinée par la direction des études avant de lui accorder un avis favorable. Ainsi l'accord n'est pas systématique et reste tributaire du TPE en question.

Le TPE sujet du crédit ne peut être repassé que pendant le quart ou le semestre durant lequel il est usuellement enseigné et selon les emplois de temps affichés.

Veuillez passer à la Direction des études de l'ENIM pour récupérer l'état de vos crédits.

Monastir, le 24 Septembre 2026

Le Directeur de l'ENIM

Prof. Anis SAKLY

